



N°: FFSA. 53
FLA. 222

FICHE D'HOMOLOGATION "NOUVEAU MODELE"

établie le: 20 DECEMBRE 1963

d'après dossier présenté par le Constructeur le: 20.12.63

MARQUE

PANHARD

TYPE:

N 1

GENRE: VE

DENOMINATION GENERALE:

24

DENOMINATION COMMERCIALE:

24 GT

CARROSSERIES LIVREES CONCUREMMENT DANS LA SERIE DU TYPE:

Groupé

NOMBRE DE PLACES: 2 + 2

ANNEE: 1963

MOIS: Octo' 63

DE DEBUT DE FABRICATION:

ABANDON DEFINITIF DE FABRICATION:

N° DANS LA SERIE DU TYPE: 2.30.061

INAUGURANT LE TYPE:

N° MOTEUR CORRESPONDANT: suivant plan de fabrication.

VEHICULE HOMOLOGUE DANS LA CATEGORIE:

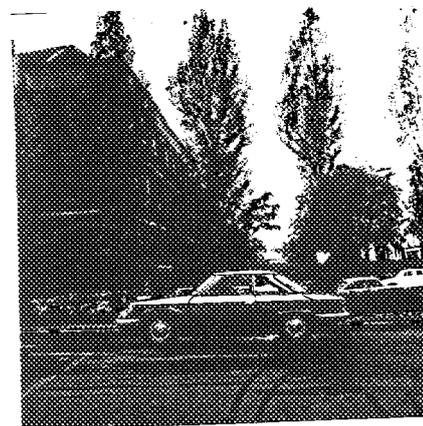
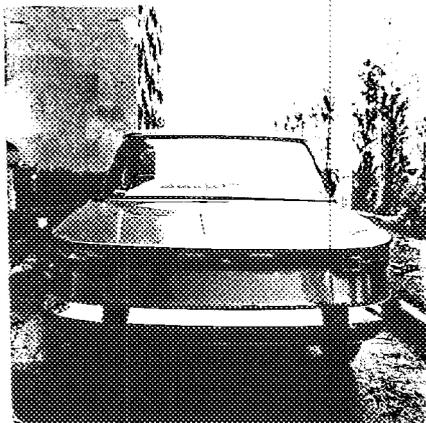
TOURISME

PAR LA F.I.A. le 13 JANV 1964 LISTE:

SIGNATURE ET CACHET F.I.A.

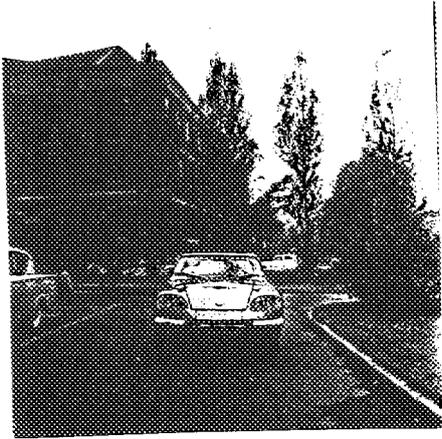
Handwritten signature and stamp of the F.I.A. commission.

PHOTOGRAPHIES DU VEHICULE (EXTERIEUR: de face, de profil, AR.)



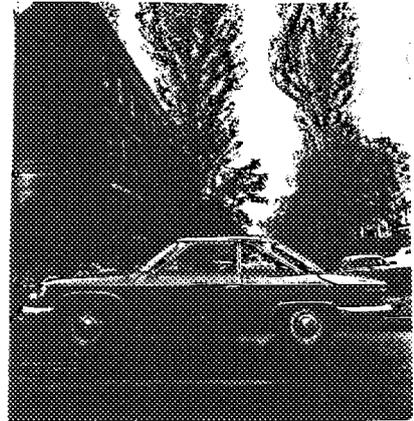
Small grid of asterisks at the bottom of the page.

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES DES DETAILS



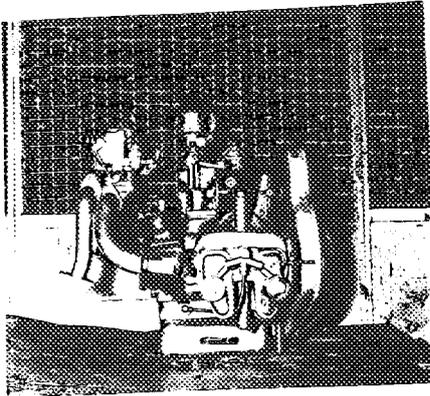
VUE DE FACE DU VEHICULE

4



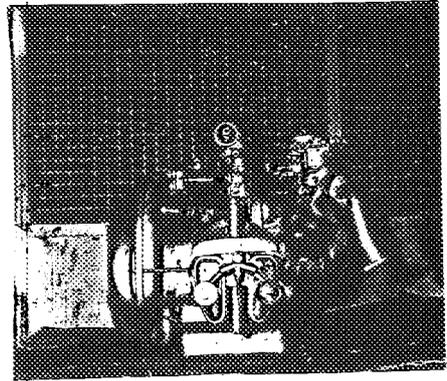
VUE DE PROFIL DU VEHICULE

5



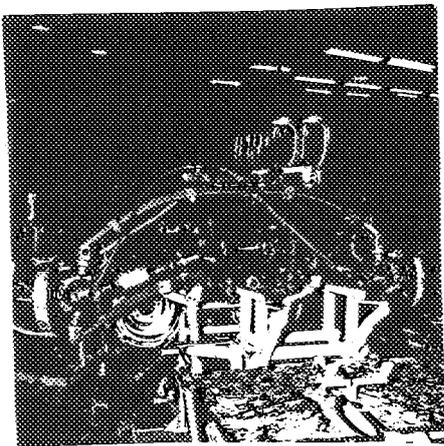
VUE DU MOTEUR - PROFIL DROIT

3



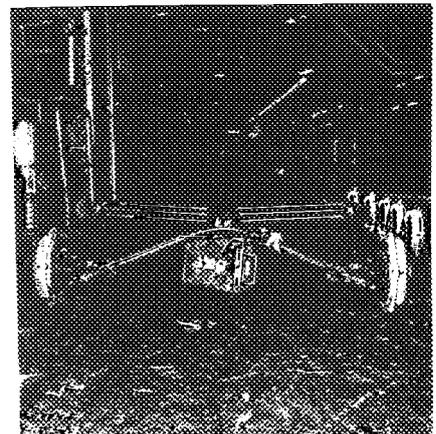
VUE DU MOTEUR - PROFIL GAUCHE

4



TRAIN AV - VU DE FACE - NU

5



TRAIN AR - VU DE DOS - NU

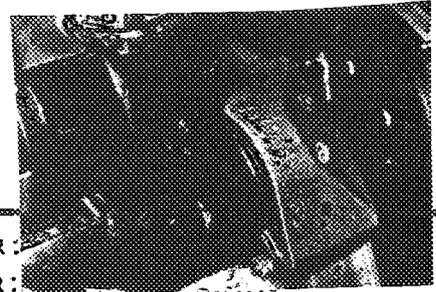
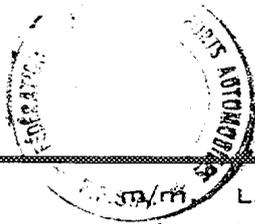
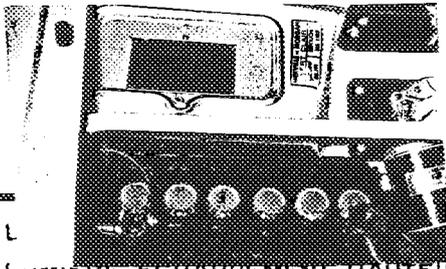
6

STAMPED MARKS AND SERIAL NUMBERS

MOTEURS A 4 TEMPS

POINTS DE REPERE: (PHOTOGRAPHIES OU SCHEMAS).

POINÇON SUR VOLANT MOTEUR (S.M.) VISIBLE PAR UNE FENETRE AU-DESSUS DU CARTER MOTEUR



LARGEUR: m/m. LARGEUR: m/m.
 HAUTEUR: m/m. LARGEUR: m/m.
 AUTRES DETAILS ALIMENTATION:

2 TEMPS

TUBULURE ADMISSION: Ø EXTERIEUR: 30 m/m. Ø INTERIEUR: 35 m/m.

ETAT:

TUBULURE ECHAPPEMENT: Ø EXTERIEUR: 42,5 m/m. Ø INTERIEUR: 39,5 m/m.

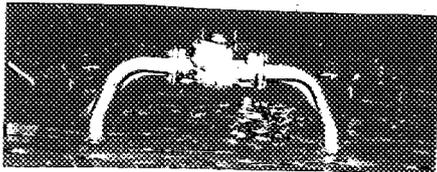
ETAT: EXTERIEUR POINT

DISPOSITIF SILENCIEUX: TYPE: POT A INVERSAL UNIQUE

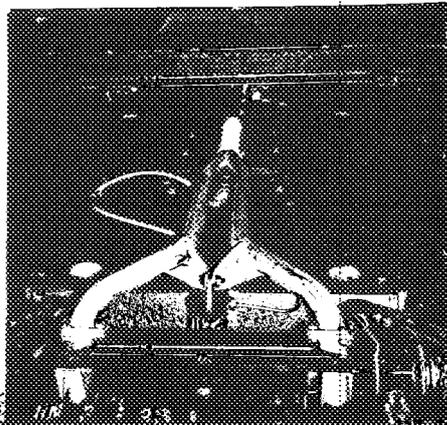
NIVEAU SONORE: 80 DB

ET A 2 TEMPS

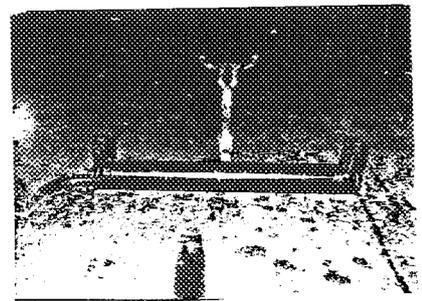
TUBULURE ADMISSION (DETAILS)



PHOTOGRAPHIES TUBULURE ECHAPPEMENT (DETAIL)



SILENCIEUX



CELES SONT PRISES A L'ARRIVEE OU AU VUE DU POT D'ÉCHAPPEMENT

RESSORTS DE SOUPAPES: INTERIEUR: NOMBRE: Ø INTERIEUR: m/m. Ø EXTERIEUR m/m.
 LONGUEUR: m/m. NOMBRE DE SPIRES:
 EXTERIEUR: NOMBRE: Ø INTERIEUR: m/m. Ø EXTERIEUR m/m.
 LONGUEUR: m/m. NOMBRE DE SPIRES:

ARBURATEUR: GENRE: inversé double corps MARQUE: LENITH TYPE: 38 MIX
 Ø TUBULURE GAZ, A LA SORTIE DU CARBURATEUR: 38 m/m.

INJECTION DIRECTE: POMPE: MARQUE: TYPE:
 INJECTEURS: MARQUE: TYPE:
 BOUGIES INCANDESCENTES: MARQUE: TYPE: M. DE A. M. DR. NE
 POMPE D'ALIMENTATION: MARQUE: TYPE: S.E.V.

MODE D'ALIMENTATION EN CARBURANT, A PARTIR DU RESERVOIR DE CARBURANT:

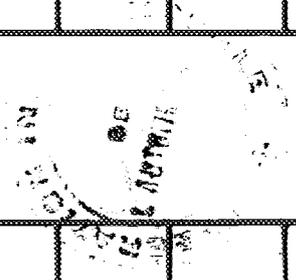
 **
 *
 **

EMBAYAGE : TYPE: monodisque à sec F11000 PK 6
 CARACTERISTIQUES ET COTES.

RAPPORTS DE DEMULTIPLICATION BOITE DE VITESSES ET PONT-MOTEUR .

DEMULTEPLICATEUR(s)(s'il y a lieu):		Rapport à 1:	2,918				
		Nombre de dents	11/31				
BOITE DE VITESSES:	1 ^{re} VITESSE.	Rapport à 1:	2,99				
		Nombre de dents	10/23				
	2 ^{de} VITESSE.	Rapport à 1:	1,509				
		Nombre de dents	16/21				
	3 ^{de} VITESSE.	Rapport à 1:	1				
		Nombre de dents	11/11				
	4 ^{de} VITESSE.	Rapport à 1:	0,736				
		Nombre de dents	15/16				
	5 ^{de} VITESSE.	Rapport à 1:					
		Nombre de dents					
MARCHE AR.		Rapport à 1:	2,919				
		Nombre de dents					

AUTRES DISPOSITIFS couple de transmission 20/23 rapport 1,15
 DE LA BOITE DE VITESSES
 ET OBSERVATIONS:



PONT-MOTEUR:	Rapport à 1:	2,18				
	Nombre de dents:	11/24				

RAPPORT TOTAL DE DEMULTIPLICATION AUX ROUES MOTRICES : à calculer en fonction des rapports de démultiplication démultiplicateur (s), s'il y a lieu, Boite de vitesses, Pont-moteur, choisis respectivement par les utilisateurs.

ROUES : TYPE: ordinaires MARQUE: PL POIDS UNITAIRE(ROUE NUE): 4,500 Kg.
 JANTES : TYPE: ordinaire MARQUE: BOUILLIN DIMENSIONS: 4 1/2 J 15

PNEUMATIQUES : TYPE: BOUILLIN DIMENSIONS : AV: 140/380 X AR: 140/300 R
 PRESSION NORMALE DE GONFLAGE (véhicule à son poids en charge): AV: 1,05 AR: 1,

FREINS : PRINCIPAL : TYPE: hydra disque SECONDAIRE : TYPE: à câble sur roues AV.

(Dans le cas de freins hydrauliques): NOMBRE DE POMPES: 1
 ø des Tambours intérieur AV.: 220,6 m/m. AR.: 220,6 m/m.
 extérieur AV.: m/m. AR.: m/m.
 Longueur des garnitures: AV.: m/m. AR.: m/m.
 Largeur des garnitures : AV.: 45 m/m. AR.: 30 m/m.



(Dans le cas des freins à disques): NOMBRE DE POMPES:
 ø des Disques: AV.: m/m. AR.: m/m.
 Longueur des sabots: AV.: m/m. AR.: m/m.
 Largeur des sabots: AV.: m/m. AR.: m/m.



OBSERVATIONS PARTICULIERES RELATIVES AU FREINAGE:

CAPACITES DES RESERVOIRS ET CARTERS OBSERVATIONS	EN LITRES				
	CARBURANT	40			
HUILE MOTEUR	2,200				
BOITE DE VITESSES	0,800				
PONT_MOTEUR					

REFROIDISSEMENT: TYPE: par air pulsé SYSTEME DE CIRCULATION: en circuitage par turbine

(dans le cas par liquide), CAPACITE DU CIRCUIT TOTAL, Y COMPRIS CHAMBRES :
litres.

TYPE DE LA SUSPENSION AV.: double ressort transversal

AR.: barres de torsion

(Dans le cas de barres de torsion): Longueur AV.: m/m. AR.: int 165,3 m/m. Ext. 413 m/m
 Ø AV.: m/m. AR.: int 22,2 m/m. Ext. 18,3 m/m

(Dans le cas de ressorts à lames): Nombre de lames: AV.: 4 AR.: 5
 épaisseur totale du ressort au centre : AV.: 42 m/m. AR.: m/m.
 largeur de la lame maîtresse : AV.: 35 m/m. AR.: m/m.
 largeur de la contre-lame : AV.: 35 m/m. AR.: m/m.

(Dans le cas de ressorts hélicoïdaux) Ø extérieur : AV.: m/m. AR.: m/m.
 Ø intérieur : AV.: m/m. AR.: m/m.
 Nombre de spires : AV.: AR.:
 Ø du fil ressort : AV.: m/m. AR.: m/m.

AMORTISSEURS NOMBRE: AV: 2 AR.: 2
 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT AV.: téléco, types
 AR.: "

OBSERVATIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SUSPENSION:



 * * *
 * * *
 * * *

GENERATRICE DE 310 W TENSION: 12 Volts REGULATEUR: 2 étages
 COURANT: continu DEBIT amp/H: 25 à t/m.: 5000

BATTERIE ACCUMULATEURS: TENSION: 12 volts CAPACITE: 45 Ah

CONDENSATEURS: TYPE: intégré à l'allumeur

BOBINE (s): NOMBRE: 1 TYPE: à l'huile

ALLUMEUR: TYPE: S.E.V. DISPOSITIF D'AVANCE: à dépression
 COTES DE CALAGE: 18 à 21° avant PANH

AUTRE SYSTEME D'ALLUMAGE QUE TYPE "BATTERIE" (DESCRIPTION)

VALVULIERES: TYPE: ANCHAL 05 HS DIAMETRE DU CULOT: 14 PAS DU CULOT: 1,25
 NOMBRE PAR CYLINDRE: 1

FILTRE A HUILE: TYPE: crépine formant partie intégrante de la pompe et située au fond du carter d'huile

FILTRE A AIR: TYPE: sec à cartouche filtrante

RADIATEUR D'HUILE: TYPE:

AUTRES EQUIPEMENTS MONTES EN SERIE (MARQUES ET PARTICULARITES)

COMPTEUR TACHYMETRE: JAGER

COMPTE TOURS: JAGER

THERMOMETRE EAU:

THERMOMETRE HUILE:

CHAUFFAGE:

MATISATION: } Pour air pulsé (nécessité du refroidissement moteur)

PROJECTEURS REGLEMENTAIRES: CENIP code européen 4 phares dont 2 pour le côté

PROJECTEURS DE COMPLEMENT:

INDICATEURS DE DIRECTION: Latéraux et à l'avant et à l'arrière les feux rouges arrière

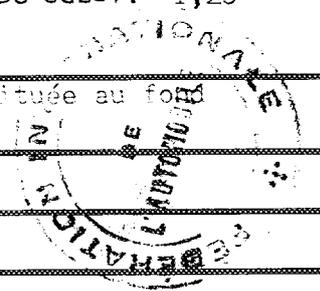
ECLAIRAGE AR.: 2 feux rouges - 2 phares de recul et feu de stop

ECLAIRAGE INTERIEUR: 2 plafonniers - lecteur de cartes - éclairage de tableau

MONTRE: JAGER

DIVERS NON PREVUS DANS LA LISTE CI-DESSUS:

Ces équipements autres que ceux de base sont fournis en fonction des nécessités commerciales et d'approvisionnement.



.....

LE VEHICULE DECRIT PAR CETTE FICHE D'HOMOLOGATION "NOUVEAU MODELE"

HOMOLOGUE PAR LA F.I.A. le:

SOUS LE N°:

A FAIT L'OBJET DE:

EXTENSION D'HOMOLOGATION (VARIANTE): le:

sous le n°:

EXTENSION D'HOMOLOGATION

(MODIFICATION DE CONSTRUCTION) le:

sous le n°:

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES, N'AYANT PU TROUVER PLACE DANS LE CORPS DE LA FICHE D'HOMOLOGATION:

DELIVRE PAR LA F.F.S.A. CERTIFIE CONFORME LE: 31 DEC 1963

Le Directeur de la F.F.S.A.

Signature and official stamp of the F.F.S.A. Director.



PANHARD

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PANHARD & LEVASSOR

CAPITAL ~~100.000.000 F~~

39.000.000 F

PARIS

19, AVENUE D'IVRY

TÉLÉGR. PALEVASSOR-PARIS 13
CH. POSTAUX : PARIS 835-24
TÉL. GOB 65-60

SALON D'EXPOSITION
PARIS, 24, CHAMPS ÉLYSÉES
R. C. SEINE 57 B 11429

PMD.

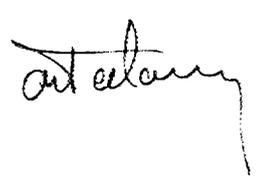
La Société PANHARD certifie avoir mis en fabrication
à la date du 1er Octobre 1963 plus de 1.000 véhicules dans
le type N 1 (24 CV.)

Paris, le 20 Décembre 1963

Le Service Technique :

G. MICHEL 

Le Service Commercial :

E. de VALANCE 



Le maître-cylindre de diamètre 22 mm est alimenté par un réservoir transparent, placé sous le capot, facilement contrôlable.

Roues freinées et fraction du poids total autorisé en charge :

- sur l'avant 570 kg
- sur l'arrière 590 kg

Décélération maximum enregistrée au décélographe au cours des essais de réception, véhicule en charge :

- Dispositif principal 7,5 m/sec.
- Dispositif de secours 4,5 m/sec.

Le dispositif principal et le dispositif d'immobilisation sont indépendants.

8. CARROSSERIE :

Conduite intérieure.

Dimensions intérieures de la carrosserie : longueur du volant à l'AR du dossier AR : 1,200 m ; largeur moyenne : 1,27 m ; hauteur moyenne : 1,02 m ; hauteur totale en charge : 1,22 m.

Carrosserie acier. 2 portes équipées d'une glace descendante, charnières à l'AV. Glaces de custode pivotantes.

Toutes les glaces sont en verre de sécurité.

Le pare-brise est d'un matériau agréé par l'Administration.

L'intérieur de la carrosserie est garni.

Les aménagements intérieurs et extérieurs satisfont aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 19 décembre 1958, dont détails ci-dessous.

Titre 1^{er} - AMENAGEMENT INTERIEUR

Art. premier - Partie AV du véhicule : ne comporte pas de parties pointues, tranchantes ou coupantes, soit angle vif, soit saillies dangereuses.

Art. 2 - a) Motif de radiateur : aucun motif ornemental.

b) Bord de visière : n'existe pas sur ce véhicule.

Partie surplombant les projecteurs : rayon de courbure supérieur à 2,5 mm.

Art. 3 - Témoins d'aile : n'existent pas sur ce véhicule.

Art. 4 - Porte-bagages : n'existe pas sur ce véhicule.

Art. 5 - Miroirs rétroviseurs extérieurs : n'existent pas sur ce véhicule.

Art. 6 - Pare-chocs : aucune protubérance ou forme dangereuse.

Art. 7 - Poignées de portières : forme ne comportant pas d'arête vive.

Art. 8 - Ornaments : aucun ornement à arêtes vives.

Art. 9 - Motocyclettes et vélomoteurs : ne concerne pas ce véhicule.

Art. 10 - Parties situées à plus de 1,90 m : ne concerne pas ce véhicule.

Titre 2 - AMENAGEMENT EXTERIEUR

Art. 11 - Evacuation des gaz : à l'extérieur et à l'AR du véhicule.

Art. 12 - Tableau de bord : aucune aspérité dangereuse, ni arête vive, bourrelet de protection sur bord inférieur.

Art. 13 - Toit ouvrant : ne concerne pas ce véhicule.

Art. 14 - Miroir rétroviseur intérieur : monture de protection sans aspérité dangereuse, ni arête vive.

Art. 15 - Ecrans pare-soleil : effaçables à bords arrondis.

Art. 16 - Manœuvre du toit ouvrant : ne concerne pas ce véhicule.

Art. 17 - Charnières de portes latérales : charnières à l'AV.

Art. 18 - Fixation des sièges : fixés solidement à la caisse par l'intermédiaire d'un dispositif permettant un réglage en position et le dégagement du siège vers l'AV pour livrer l'accès aux places arrières. Partie supérieure des sièges AV capitonnée vers l'AR.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION :

4 feux de route, 2 à droite, 2 à gauche - 2 feux de croisement combinés avec les feux de route extérieurs droit et gauche ; code européen, type agréé par l'Administration - Réglage vertical et latéral par vis placées sous le

capot : Hauteur min en charge de la plage des projecteurs : 0,55 m ; hauteur maxi à vide : 0,72 m.

2 feux de position situés en-dessous de l'axe des projecteurs et entre les projecteurs droits pour le côté droit, entre les projecteurs gauches pour le côté gauche, servant également de feux de stationnement.

2 feux rouges AR constituant la partie inférieure d'un bloc combiné, servant également de feux de stationnement et d'indicateurs de changement de direction.

2 feux de stationnement AV, 1 à droite, 1 à gauche, combinés avec les feux de position, et 2 feux de stationnement AR, 1 à droite, 1 à gauche, combinés avec les feux rouges.

Indicateurs de changement de direction :

AV : 2 de couleur blanche, situés au-dessus de l'axe des projecteurs et entre les projecteurs droits pour le côté droit, entre les projecteurs gauches pour le côté gauche.

AR : 2 de couleur rouge, combinés avec les feux rouges.

Latéral : 1 à droite, 1 à gauche, de couleur orange.

2 signaux de freinage, de couleur orange, constituant la partie supérieure d'un bloc combiné servant également de phare de recul.

2 dispositifs réfléchissants à l'AR, sur le bloc combiné des feux, type agréé par l'Administration.

2 phares de recul oranges combinés avec les signaux de freinage - L'allumage s'effectue lorsque la boîte de vitesses est sur la combinaison correspondant à la marche AR.

2 feux AR pour éclairage de la plaque d'immatriculation.

Il peut être monté à l'AV deux phares antibrouillard.

Tous ces dispositifs sont aux cotes réglementaires.

10. DIVERS :

Avertisseur de route et avertisseur de ville, types agréés par l'Administration.

Véhicule muni du dispositif antiparasite agréé pour lui par la R.T.F.

Inscriptions réglementaires :

sur le maneton de traverse AV ; côté droit, poinçonné à froid ; exemple :

+ type des Mines + N° du châssis + ;

sur l'auvent : 1 plaque constructeur, placée côté moteur entre essuie-glace

et plaque de visite côté droit, fixée par rivets ;

sur le moteur, poinçonné à froid, sur bride support du démarreur ;

exemple : n° de moteur, n° de séquence.

Le numérotage dans la série du type commence au N° 2.300.001.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION.

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur le 11 septembre 1963, que le véhicule N° 2.300.002 à moteur N° 25.375 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série PANHARD Type N.1 satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 62, R. 69 à R. 97 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 27 septembre 1963.

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé : FLAGEOLET)

Vu et approuvé.

Enregistré sous le N° AU. 1050-63

A Paris, le 27 septembre 1963.

L'Ingénieur en Chef des Mines,

(Signé : HELIOT).

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, Société Anonyme des Anciens Éts PANHARD & LEVASSOR, Constructeurs, certifions que le véhicule

1	Genre : Voiture particulière
2	Marque : Panhard
3	Type : N 1
4	N° dans la série :
5	Source d'énergie : Essence

6	Puissance administrative : 5 CV
7	Carrosserie : C. I.
8	Nombre de places : 2+2
9	Charge utile :
10	Poids à vide :
11	Poids total en charge :

VENDU A

Est entièrement conforme au type N 1 décrit plus haut.

Paris, le

Pr le Président, Directeur Général



J. DAYON